



EXTRAIT

Séance du 3 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°5- **ADMINISTRATION** **GENERALE**

Commission d'appel d'offres : élection des membres à la représentation proportionnelle

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Loic Jouenne, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoir :

Rapporteur :

M. le Maire

- Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy Althabegoity, conseillère municipale.

- Jean-Christophe Pérardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal.

Date de la convocation : 28 mars 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Mathis Tenneson, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N° 5 – ADMINISTRATION GENERALE

Commission d'appel d'offres : élection des membres à la représentation proportionnelle

M. le Maire, expose :

La commission d'appel d'offres (CAO), compétente en matière de marchés publics en procédure formalisée, est régie par les dispositions de l'article L 1414-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, la CAO est composée du maire président (ou de son représentant) et de cinq membres titulaires du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- procède à l'élection des cinq élus titulaires et cinq suppléants à bulletin secret, selon le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, selon l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

- M. le Maire sollicite le dépôt des listes. Trois listes ont été déposées dans les conditions prévues et sont composées de la façon suivante :

✓ **Liste «Saint Jean Passionnément» :**

Titulaires

- Pello Etcheverry
- Charlotte Loubet-Latour
- Serge Peyrelongue
- Monique Labattut
- Eric Soreau

Suppléants

- Pascale Fossecave
- Guillaume Boivin
- Claire Scotcher
- Loic Jouenne
- Thomas Ruspil

✓ **Liste «Un nouvel élan » :**

Titulaires

- Manuel de Lara
- Mirentxu Largounez

Suppléants

- Jean-Christophe Perardel
- Ainara Sistiaga

✓ **Liste «Donibanen Bizi » :**

Titulaires

- Pierre-Laurent Vanderplancke
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity

Suppléants

- Hugo-Luc Maillos
- Mikaela Guiresse-Duperou

Des bulletins sont distribués et M. le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Le secrétaire de séance (Mathis Tenneson) procède au dépouillement.

Résultat du scrutin :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants	33
- Nombre de suffrages nuls	0
- Nombre de suffrages blancs	0
- Nombre de suffrages exprimés	33
- Majorité absolue	17

La liste «Saint Jean Passionnément» a obtenu 25 voix.

La liste «un nouvel élan » a obtenu 4 voix.

La liste «Donibanen Bizi» a obtenu 4 voix.

La liste «Saint Jean Passionnément» obtient ainsi 3 postes au scrutin de liste à la proportionnelle. Au plus fort reste, il est attribué 1 poste à la liste «Saint Jean Passionnément».

Le 5^{ème} poste est attribué, selon les dispositions de l'article L 1411-5 et D1411-4 du code général des collectivités territoriales, au plus fort reste, au plus âgé des candidats proposés en cas d'égalité des suffrages, soit à la liste Donibanen Bizi.

La composition de la commission d'appel d'offres est donc la suivante :

Titulaires

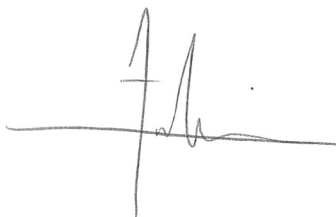
- Pello Etcheverry
- Charlotte Loubet-Latour
- Serge Peyrelongue
- Monique Labattut
- Pierre-Laurent Vanderplancke

Suppléants

- Pascale Fossecave
- Guillaume Boivin
- Claire Scotcher
- Loic Jouenne
- Hugo-Luc Maillos

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigpyen

